

Promesse de don pour le projet immobilier de l'EEBC



L'EEBC, une église qui a besoin

de votre soutien pour aller de l'avant

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

Je m'engage à soutenir financièrement le projet par un don régulier :

Montant :

Fréquence :

Jusqu'à la date du :

Je m'engage à soutenir financièrement le projet par un don ultérieur :

Montant :

Date prévisionnelle :

Je m'engage à soutenir le projet par la prière



Grâce aux dispositions fiscales, les particuliers qui consentent des dons au profit d'une association culturelle bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu **à hauteur de 66% du montant des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable.**

Les entreprises qui consentent des dons au profit d'une association culturelle bénéficient quant à elles d'une réduction d'impôt **à hauteur de 60% du montant de leurs versements, dans la limite de 20 000 euros ou 0.5% du chiffre d'affaire annuel.** Lorsque cette limite est dépassée, l'excédent peut être reporté pendant les 5 exercices suivants.

